

FICHE SIGNALÉTIQUE

Sipcam Agro USA, Inc.	<u>En cas d'urgence, appeler</u>	
2520 Meridian Parkway, Suite 525	Sipcam Agro USA, Inc. :	919-226-1195
Durham, NC 27713	CHEMTREC :	800-424-9300

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1- Léger danger pour la santé 0- Non combustible 0- Non réactif

Ci-dessus : Classements établis selon le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (1974).

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

Le transport de ce produit est régi selon ce qui suit :

<i>MODE</i>	<i>VRAC (> 400 Kg {882 lb})</i>	<i>AUTRE QU'EN VRAC (< 400 Kg {882 lb})</i>
IATA (air) :	Oui	Non
IMO (maritime) :	Oui	Oui
DOT (terrestre) :	Oui	Non

Désignation officielle de transport : Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, N.O.S.(chlorothalonil), 9, UN3077, PG III, ERG # 171

Classe de marchandise : N° NMFC 155050-05 Classe 65

RENSEIGNEMENTS SARA TITLE III

313 Ingrédients : Chlorothalonil (90 % poids/poids)

312 Classification des risques : Risque aigu et chronique pour la santé (voir section V pour les renseignements sur les risques pour la santé)

IDENTIFICATION DU PRODUIT

Nom du produit : Fongicide agricole Echo 90DF

Synonymes (ingrédient actif) : Tetrachloroisophthalonitrile, chlorothalonil

INGRÉDIENTS DANGEREUX

Les substances énumérées ci-dessous sont celles qui sont identifiées comme étant des produits chimiques dangereux selon les critères de la norme sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses OSHA (29 CFR 1910.1200).

<u>Composant</u>	<u>N° de CAS</u>
Tetrachloroisophthalonitrile	1897-45-6

Limites d'exposition pour le fongicide ornemental et pour le gazon Echo 90DF :

ACGIH-TLV : Non établies

OSHA-PEL : Non établies

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES (*les données proviennent de l'ingrédient actif technique)

Point d'ébullition (760 mm Hg) :	* >350 °C
Point de fusion :	Ne s'applique pas
Point de congélation :	Ne s'applique pas
Tension de vapeur :	*5,72 x 10 ⁻⁷ Torr @ 25 °C
Humidité absolue (Air = 1) :	Non déterminée
Solubilité en H ₂ O, % par poids :	*0,6-0,9 ppm. Formulation : se disperse dans l'eau
% volatiles par vol. :	Ne s'applique pas
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1) :	Non déterminé
Apparence et odeur :	Granules brun clair, odeur légèrement piquante
Densité à 20 °C :	48 lb/pi cu
pH :	De 6 à 8

INCENDIE ET EXPLOSION

Point d'éclair :	Ininflammable
Température d'autoinflammation :	Ne s'applique pas
Limite d'inflammabilité dans l'air, % par volume :	Non combustible Plus faible : Ne s'applique pas Plus élevée : Ne s'applique pas
Agents d'extinction :	Dioxyde de carbone, mousse, produit chimique sec ou eau.
Techniques spéciales en cas d'incendie :	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome.
Risques particuliers d'incendie et d'explosion :	Peut se décomposer dans un incendie et dégager des gaz toxiques et irritants (c.-à-d. chlorure d'hydrogène) pour les voies respiratoires.

RISQUES POUR LA SANTÉ

Toxicité orale aiguë DL ₅₀ (rat) :	3 260 mg/kg (Catégorie III U.S. EPA)
Toxicité cutanée aiguë DL ₅₀ (lapin) :	> 2,020 mg/kg (Catégorie III U.S. EPA)
Inhalation (4 heures) CL ₅₀ (rat) :	0,11 mg/litre d'air lorsque pulvérisé artificiellement sous forme de poudre fine (Catégorie II U.S. EPA) ⁽¹⁾
Indice d'irritation cutanée primaire (lapin) :	Non irritant (Catégorie IV U.S. EPA)
Irritation primaire des yeux (lapin) :	Irritant pour les yeux ; sans effets sur les yeux non rincés yeux après 7 jours (Catégorie III U.S. EPA) Irritation non persistante sur les yeux lavés (Catégorie IV U.S. EPA)

Premiers soins

INHALATION : Transporter la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler le 911 ou l'ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.

CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer les yeux à l'eau courante pendant 15 à 20 minutes, en tenant les paupières ouvertes. Si la personne porte des lentilles cornéennes, les retirer après 5 minutes, puis continuer à rincer. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever les vêtements contaminés. Bien rincer la peau à grande eau immédiatement pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.

INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées à la personne touchée si elle peut avaler. Ne pas faire vomir sauf sur avis d'un centre antipoison ou d'un médecin. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

Avoir l'étiquette ou le contenant du produit à portée de la main lorsqu'on appelle un centre antipoison ou un médecin ou au moment d'obtenir des soins médicaux.

NOTES AU MÉDECIN : Des dommages probables des muqueuses peuvent être une contre-indication au lavage gastrique. Les personnes qui ont une réaction allergique temporaire répondent au traitement avec les antihistaminiques ou des crèmes aux stéroïdes ou aux stéroïdes systémiques.

Effets de la surexposition chronique

L'exposition répétée et excessive au produit peut causer une irritation cutanée marquée et peut accroître la possibilité des réactions allergiques. Les études sur les rats et les souris ont suggéré que le chlorothalonil technique, lorsqu'administré par voie alimentaire à des niveaux élevés, peut avoir un potentiel oncogène sur ces animaux de laboratoire. Toutefois, ni le chlorothalonil ni ses métabolites n'interagissent avec l'ADN et ne sont pas mutagènes. La formation de tumeur a été reliée à un mécanisme d'action non génotoxique à partir desquels des valeurs limites d'exposition ont été établies pour les rats et les souris. Les études détaillées alimentaires et sur l'exposition des travailleurs ont montré que les niveaux d'exposition pour les humains sont bien en deçà de ces valeurs limites d'exposition. De plus, le suivi de travailleurs d'usine de chlorothalonil depuis plusieurs années n'a pas démontré d'augmentation du potentiel oncogénique chez l'humain.

(1) Se référer à 49 CFR 173.132 (b) (3) pour le transport, >90 % de la taille moyenne des particules du produit par volume en moyenne excèdent 10 microns.

DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ

Conditions contribuant à l'instabilité : Dans les conditions normales d'utilisation, ce produit est stable.

Incompatibilité : Aucune connue.

Produits de décomposition dangereux : Le produit peut se décomposer dans un incendie et émettre des gaz et des vapeurs (c.-à-d. chlorure d'hydrogène) pouvant être toxiques et irritantes pour le système respiratoire.

Conditions contribuant à la polymérisation dangereuse : Le produit n'est pas reconnu pour se polymériser.

DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS OU FUTES**Mesures à prendre en cas de fuite ou de déversement :**

Ce produit est toxique pour les poissons. Garder à l'écart des lacs, des ruisseaux ou des étangs. Contenir les déversements. Ramasser le plus de produit possible en pelletant et en balayant. Mettre les matériaux contaminés dans des contenants fermés et étiquetés et les entreposer dans un endroit sécuritaire et en attendant leur élimination appropriée. Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination. Les personnes qui accomplissent cette tâche devraient porter un équipement de protection individuel et des vêtements adéquats.

Méthode d'évacuation des déchets :

Les résidus de produit déversé et les matériaux absorbants contaminés peuvent être éliminés par incinération si les conditions suivantes sont respectées :

Incinérer dans un four approprié alimenté par un mélange d'air et de méthane, à une température de 1 100-1 200 °C.

Le HCl qui pourrait se former dans le gaz d'échappement de l'incinérateur doit être transporté dans un système à absorption aqueux contenant de 18 à 20 % de Ca(OH)₂.

MESURES DE CONTRÔLE D'HYGIÈNE INDUSTRIELLE**Ventilation**

Les bonnes pratiques d'hygiène industrielle indique que les zones de travail intérieures doivent être isolées et dotées d'une ventilation par aspiration à la source adéquate locale. Travailler face au vent à l'extérieur.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL PARTICULIER

RESPIRATOIRE : NIOSH – masque protecteur approuvé contre la poussière ou les pesticides.

YEUX : Lunettes protectrices contre les agents chimiques ou écran facial.

GANTS : Porter des gants résistant aux produits chimiques pour minimiser le contact avec la peau. Des précautions doivent être prises pour éviter que le produit pénètre à l'intérieur des gants.

AUTRES VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

Les vêtements de protection consistant en une chemise à manches longues et des pantalons doivent être portés lors de la manipulation de ce produit. Les vêtements doivent être changés au moins une fois par jour. Les personnes couramment exposées à cette matière active doivent prendre une douche chaque jour avant de quitter le travail. Une douche d'urgence et des douches oculaires doivent être installées dans tous les endroits où ce produit est entreposé et/ou manipulé. Les vêtements contaminés doivent être enlevés et lavés en profondeur avant d'être portés à nouveau.

Émis le : 15/3/04

Révisé le : 15/2/08

Révisé le : 15/10/09 – Adresse mise à jour